

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2021/11/23-06-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 23 novembre 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Considérant qu'**Aix-Marseille Université, au travers de la Faculté Sciences médicales et paramédicales, est accréditée à délivrer le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée pour les quatre mentions suivantes : « Pathologies chroniques stabilisées : prévention et polypathologies courantes en soins primaires », « Oncologie et hémato-oncologie », « Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale » et « Psychiatrie et santé mentale » ;

**Considérant que** le dossier soumis concerne la demande d'accréditation pour la nouvelle mention « Urgences » ;

### DECIDE :

**OBJET : Ré-accréditation du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée :  
mention « Urgences »**

Le Conseil d'administration approuve la demande de ré-accréditation du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée pour la mention « Urgences ».

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille le 23 novembre 2021,

  
**Eric BERTON,**

Président d'Aix-Marseille Université

